

| ALRUD

| Desk Français
Résumé juridique

Février 2021



Mesdames et Messieurs,

Nous vous présentons le résumé juridique des modifications clés de la législation russe **pour le deuxième semestre 2020**.

Les modifications ci-dessous couvrent les changements pertinents pour les entreprises travaillant en Russie.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles.

Bien cordialement,

Irina Anyukhina

Sergey Khanaev



Irina Anyukhina

Associée

E: ianyukhina@alrud.com
T: +7 495 234-9692

ALRUD Law Firm
17 rue Skakovaïa, bâtiment 2,
6e étage, Moscou, Russie, 125040

www.alrud.com



Sergey Khanaev

Collaborateur

E: skhanaev@alrud.com
T: +7 495 234-9692

ALRUD Law Firm
17 rue Skakovaïa, bâtiment 2,
6e étage, Moscou, Russie, 125040

www.alrud.com

Le 1 janvier 2021 entre en vigueur la loi fédérale « Sur les actifs financiers numériques, la monnaie numérique et les modifications de certains actes législatifs de la Fédération de Russie »

La loi vise à réglementer l'émission, la comptabilité et la circulation des actifs financiers numériques (jetons) et de la monnaie numérique (cryptomonnaie) sur le territoire de la Fédération de Russie.

L'« actif financier numérique » fait référence aux droits numériques correspondants à un des droits suivants : créance monétaire, capacité d'exercer les droits sur les titres de participations, le droit de participer au capital d'une société anonyme non publique, le droit d'exiger le transfert de titres de participations, les droits prévus lors de l'émission des actifs financiers numériques. Ces actifs peuvent faire l'objet d'un achat ou d'une vente, peuvent être échangés ou servir de garantie.

La « monnaie numérique » désigne un ensemble de données électroniques qui peuvent être acceptées comme moyen de paiement mais qui n'ont pas le statut juridique d'une monnaie de la Russie ou d'autres pays. En Russie il est interdit de payer des biens et des services en monnaie numérique. En même temps, il n'est pas interdit d'utiliser cette monnaie dans des transactions avec des organisations étrangères. De plus, la monnaie numérique peut servir de garantie.

Dans le cadre de la « manœuvre fiscale » de l'industrie informatique entrent en vigueur les modifications du Code fiscal de la Fédération de Russie

Dans le cadre de la « manœuvre fiscale » de l'industrie informatique en Russie entre en vigueur la loi modifiant le Code fiscal. Visant à augmenter l'attractivité de la juridiction nationale dans le domaine informatique la loi prévoit d'exonérer certaines transactions de TVA, de diminuer le montant des primes d'assurance et le taux d'impôt sur le revenu, y compris :

- a. une réduction à durée indéterminée du taux de l'impôt sur le revenu de 20% à 3%; et
- b. une baisse à durée indéterminée du taux des primes d'assurance de 14% à 7,6%.

En même temps la loi prévoit un certain nombre de critères auxquels les entreprises informatiques doivent répondre pour en bénéficier, notamment :

- a. la nécessité d'une accréditation ou d'un enregistrement d'Etat ;
- b. l'effectif de l'entreprise doit compter au moins 7 salariés ;
- c. la part des revenus de l'entreprise provenant des opérations informatiques doit être d'au moins 90%.

La Russie a signé avec Chypre, Malte et le Luxembourg des amendements aux conventions fiscales

Suite aux amendements des conventions fiscales les taux de retenue à la source pour les dividendes et les intérêts seront portés à 15%. En même temps, les impôts sur les autres revenus (par exemple, les royalties qui sont souvent exonérées

de retenue à la source dans les conventions fiscales) restent inchangés.

Le nombre de personnes bénéficiant des taux d'imposition préférentiels diminuera considérablement.

Le projet de loi « sur les actionnaires perdus »

Le projet de loi « sur les actionnaires perdus » concerne les actionnaires qui ne possèdent pas plus de 2% des actions avec droit de vote de la société et qui ne reçoivent pas depuis longtemps des lettres et de dividendes qui leur ont été adressés. Il est proposé de lever l'obligation de la société d'envoyer des lettres à ces actionnaires et d'arrêter de leur verser des dividendes. L'obligation de recommencer à envoyer des lettres et à verser des dividendes à ce type d'actionnaires n'est engagée que lorsqu'ils fournissent des informations actualisées sur eux-mêmes.

Le ministère des Finances de la Fédération de Russie a précisé que les dividendes « intermédiaires » pouvaient être plus élevés que le résultat net annuel

Le ministère des Finances de la Russie a précisé que les dividendes « intermédiaires » distribués au-delà du bénéfice net annuel sont considérés comme des dividendes imposables selon les règles et ce aux taux applicables aux dividendes et non pas aux autres revenus.

Cette clarification est un argument important pour l'utilisation des règles et des taux d'imposition spéciaux pour les dividendes qui peuvent s'avérer plus avantageux pour les contribuables que les règles et les taux d'impositions généraux.

Les modifications apportées au Code fiscal de la Fédération de Russie annulent la possibilité d'appliquer un taux zéro à l'impôt sur le revenu lors de l'application de l'approche « passe au travers »

Suite aux modifications, les sociétés russes recevant des dividendes à travers une chaîne de sociétés intermédiaires étrangères ne peuvent plus bénéficier du taux zéro de l'impôt sur les dividendes. Ces dividendes seront imposés au taux de 13%.

En même temps, la période du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2023 sera considérée comme période de transition quand sous réserve des conditions fixées par le Code fiscal de la Fédération de Russie les sociétés pourront encore bénéficier du taux zéro.

Modification des modalités de sortie des associés du capital

Les amendements à la loi fédérale « Sur les sociétés à responsabilité limitée » sur les modalités de sortie des associés du capital entrent en vigueur. Ils permettent notamment de prévoir cette possibilité dans les statuts pour tous, un ou plusieurs associés qui répondent aux critères définis par les statuts. Par ailleurs, la possibilité d'exercer ce droit peut également être soumise à condition. En même temps, les amendements n'affectent pas le calcul de la juste valeur de l'action lors de la sortie de l'associé qui est définie comme la valeur de l'actif net de la société proportionnelle à la taille de la part de l'associé.

La possibilité d'enregistrer de nouvelles informations dans le Registre national unique des personnes morales

Depuis le 25 novembre 2020 dans le Registre national unique des personnes morales, portail public, il est possible de saisir les informations suivantes :

- a. Des informations sur l'existence d'un pacte d'actionnaires de l'entreprise, indiquant notamment : (i) les conditions d'un vote disproportionné ; et/ou (ii) l'existence de restrictions prévues dans le pacte d'actionnaires quant à la cession des parts / actions de l'entreprise ;
- b. Dans le cas où plusieurs personnes sont autorisées à agir au nom de la société sans procuration (l'organe unipersonnel exécutif) il est possible d'indiquer les modalités d'exercice de ces pouvoirs par les personnes, conjointement ou indépendamment les unes des autres.

Le gouvernement russe a approuvé une liste de mesures à suivre par les employeurs qui ont invités des étrangers ou des apatrides sur le territoire de la Fédération de la Russie afin de les embaucher

Selon le décret du gouvernement russe, l'employeur a une obligation d'entreprendre à l'égard de l'étranger invité des mesures visant à contrôler qu'il respecte le but d'entrée sur le territoire russe et qu'il le quitte à temps :

- a. fournir à l'employé d'origine étrangère ses contacts pour meilleure communication ;
- b. fournir des garanties de logement, d'indemnisation et d'assurance médicale déclarées à l'invitation pour toute la période de séjour de l'étranger sur le territoire russe ;
- c. conclure un contrat de travail ou un contrat de droit civil avec un étranger et lui fournir de l'emploi.

La loi de régulation du télétravail est entrée en vigueur

La loi est entrée en vigueur le 1 janvier 2021 et prévoit deux nouveaux types de télétravail :

- a. télétravail continu (pas plus de 6 mois) ; et
- b. télétravail périodique (alternance du travail en présentiel et du télétravail).

En outre, la loi définit les conditions de travail, les modalités de licenciement et certains autres aspects du télétravail.

La pratique judiciaire à l'égard du non-respect des délais à cause de la pandémie de COVID-19

Le présidium de la Cour suprême de la Fédération de Russie a confirmé que les délais d'exécution des actions procédurales pour les participants au procès qui ont été dépassés à cause

des mesures introduites pour contrer la pandémie du COVID-19 (la restriction de la libre circulation des gens, de leur présence dans les lieux publics, y compris les établissements d'Etat et autres établissements, les changements des horaires et des conditions de travail de ces établissements et organisations) sont soumis au rétablissement conformément à la législation procédurale.

Il existe une jurisprudence selon laquelle le tribunal prend en compte les restrictions causées par la pandémie du COVID-19 et rétablit le délai. Par exemple, dans une des affaires le demandeur a noté qu'à cause de la pandémie il ne pouvait pas respecter la date limite d'inscription au registre des créanciers, car les employés étaient confinés et ne disposaient pas de moyens techniques de faire leurs demandes à temps.

Le gouvernement russe a clarifié les dispositions de la loi fédérale « Sur la protection et l'encouragement des investissements en Fédération de Russie » qui est rentrée en vigueur le 1er avril 2020

Ainsi, les résolutions du gouvernement russe :

- a. définissent les règles de conclusion d'un accord sur la protection et l'encouragement des investissements (APEI), dressent une liste des documents nécessaires à la préparation de l'accord, définissent sa forme standard, ses conditions de modification et de résiliation de l'APEI. De la part de l'Etat, l'APEI est signé par le ministère du Développement économique.
- b. établissent une procédure d'indemnisation des entreprises qui travaillent dans le cadre de l'APEI. Il s'agit de la couverture des coûts de construction et de modernisation des transports, de l'énergie, des services publics et des systèmes d'information pour le lancement réussi de projets d'investissement.

Le gouvernement a établi une liste de minéraux difficiles à extraire

L'année dernière a été signée une loi introduisant un nouveau type d'exploitation du sous-sol lié au développement des technologies pour l'étude géologique, l'exploration et l'extraction de minéraux difficiles à extraire.

La liste existante de minéraux difficiles à extraire est confirmée par le gouvernement et comprend le pétrole d'un gisement d'hydrocarbure spécifique et pétrole très visqueux.

Introduction d'un visa électronique unique

Le 11 août 2020 est entrée en vigueur une loi introduisant un nouveau type de visa pour entrer en Russie : un visa électronique unique. Ce e-visa donne droit à une entrée et un séjour en Fédération de Russie à des fins touristiques, commerciales, ainsi que pour participer à des événements scientifiques, culturels, sociopolitiques, économiques, sportifs et d'établir des liens et des contacts correspondants.

ALRUD: Desk Français

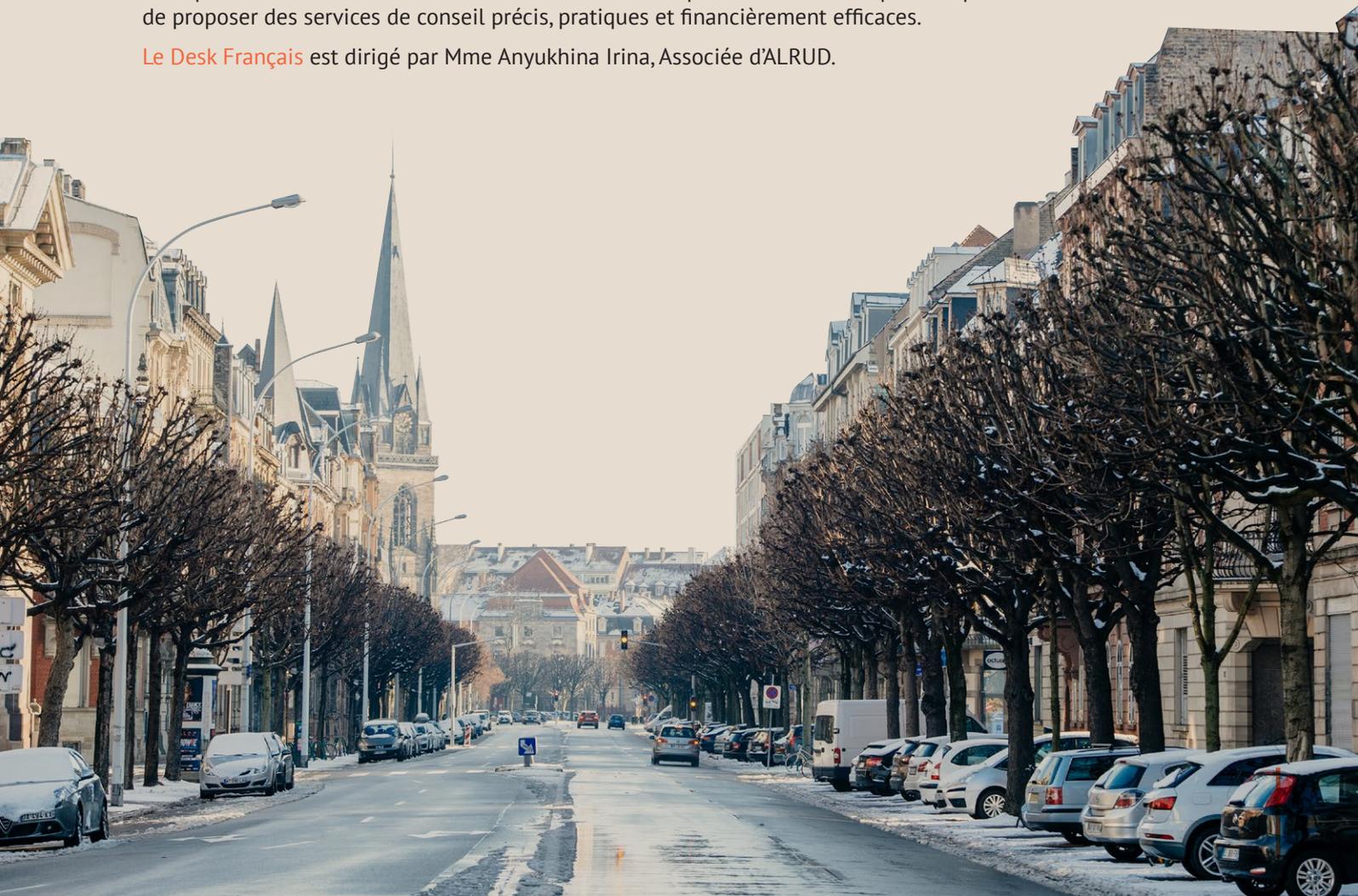
ALRUD, importante société russe de services juridiques, travaille en Russie comme à l'étranger. Des consultations de qualité, un service irréprochable et des principes éthiques stricts caractérisent notre société. Fondée en 1991 par les Associés principaux Maksim Alekseev et Vassilii Rudomino, la société ALRUD est reconnue comme l'une des sociétés juridiques les plus réputées de Russie. Nous proposons l'ensemble des services juridiques dans les domaines du droit de l'entreprise du M&A et Private Equity, du droit de la concurrence, du droit bancaire et financier, de la propriété intellectuelle, du droit commercial, de la protection des données personnelles, des litiges, du droit du travail, du fisc, de l'immobilier, de la restructuration et de la faillite, ainsi que des investissements internes. De grands groupes internationaux et d'importantes sociétés privées, ainsi que des entreprises publiques russes comptent parmi nos clients. Nos clients sont notamment basés en Europe, en Asie, aux États Unis et en Grande Bretagne.



ALRUD a créé **Le Desk Français** pour proposer des services de conseil aux clients francophones.

Depuis des années ALRUD apporte son conseil aux entreprises francophones spécialisées dans les énergies et infrastructures, les activités bancaires, l'industrie, les biens de consommation et le commerce de détail, la santé et l'industrie chimique, le transport et la logistique, les technologies, les médias et les télécommunications. Notre équipe **Le Desk Français** comprend 11 experts francophones avec une formation théorique et une expérience pratique importantes dans les domaines des droits du travail, de l'entreprise, du M&A, de la propriété intellectuelle, des litiges, de l'immobilier et d'autres domaines du droit. Nos experts accordent une grande importance au développement professionnel, ils sont toujours au courant des dernières modifications de la législation. Dans le cadre du travail en mode projet, nous pouvons affecter des conseils en brevets ou des experts extérieurs ce qui nous permet de proposer des services de conseil précis, pratiques et financièrement efficaces.

Le Desk Français est dirigé par Mme Anyukhina Irina, Associée d'ALRUD.





Remarque: Nous attirons votre attention sur le fait que ces documents sont préparés sur la base d'informations issues de sources ouvertes et sont destinés exclusivement à des fins d'information. Le cabinet de conseil juridique ALRUD n'est pas responsable des conséquences résultant de la prise de décisions fondées sur les informations susmentionnées.

17 rue Skakovaïa, bâtiment 2, 6e étage, Moscou, Russie, 125040 |
E-mail: info@alrud.com | www.alrud.com | Tél. +7 495 234-9692



ALRUD